



## Creation. SCI avec actionnariat scm et autres actionnaires

-----  
Par guidel

bonjour,

j'ai comme projet de monter une SCI pour acquérir un cabinet médical.

la composition des actionnaires sera de:

1-50% par une SCM composé de médecins libéraux

2-50% par ces même médecins à titre individuel(soit pour 20 médecins 2,5 parts par médecins)

ce choix est pour une raison de stabilité au niveau de la SCM.

1-les associés de cet SCM vont changer assez régulièrement et les actionnaires de la SCI que tres peu.

2-pour éviter d'avoir des personnes ne faisant plus partie de la SCM, prendre des décisions au niveau de la SCI qui pourraient nuire au fonctionnement de la SCM.

3-un nouvel associé de la SCM doit pouvoir s'il le désire devenir membre de la SCI.

les locataires de ces locaux seront:

1-la SCM.

2-d'autres professionnels de santé qui ne seront pas actionnaires de la SCI.

les bénéfices de cette SCI seront donc distribués entre la SCM et les autres actionnaires.

un tel montage avec une SCM est-il possible ?

une SCM peut-elle toucher les bénéfices d'une SCI ?

si un tel montage n'est pas réalisable avec une SCM, est-il possible de le faire avec une association type loi 1901 à but non lucratif.

merci pour votre aide

-----  
Par jury34

Bonjour,

Pou un tel montage, un avocat est nécessaire ou tu du moins grandement préférable.

Ce dernier vous renseignera sur la démarche à suivre.

Je reste néanmoins à votre disposition à toutes fins utiles.

Cordialement